



RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU CONCOURS “ Le mois de la générosité ”

Article 1 : Organisateur et Objet du Jeu

- **Organisateur :**
Planète Enfants & Développement (ONG loi 1901)
Adresse : 53 Boulevard de Charonne, 75011 Paris
Email contact : siege@planete-eed.org
- **Objet du jeu :** Le présent règlement définit les conditions de participation au Jeu-Concours intitulé « Le mois de la générosité » (ci-après désigné le « Jeu ») visant à faire connaître la mission de l'association Planète Enfants & Développement et à soutenir particulièrement les enfants et familles vivant en très grande précarité.
- **Période du jeu :** du 2 décembre 2025 9h au 15 décembre 2025 à 23h59

Article 2. Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.
Sont exclues de la participation : les membres de l'ONG, ses salariés, ses membres du Conseil d'Administration, ses bénévoles, ainsi que toute personne ayant participé à la conception du jeu.
Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois.
La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat ou de don.

Article 3. Modalités de participation

La participation au présent jeu est ouverte à toute personne remplissant les conditions de l'article 2.

La participation s'effectue exclusivement par la publication d'un commentaire sous la publication promotionnelle du jeu diffusée sur la page officielle de Planète Enfants & Développement sur Facebook/Instagram. Le commentaire doit notamment mentionner deux amis afin d'être considéré comme conforme.

À la fin de la période de participation, l'ensemble des commentaires conformes aux présentes modalités sera recensé. Le gagnant sera ensuite désigné par tirage au sort aléatoire parmi ces commentaires.

Le cas échéant, l'Organisateur se réserve le droit de vérifier la régularité des participations et d'exclure toute participation frauduleuse, incomplète, multiple ou non conforme au présent règlement.

Article 4. Lots et modalité de remise des lots à gagner

Lot N°1 : 1 sac Kitsuné (d'une valeur commerciale estimée à 300 € TTC)

Lot N°2 : 1 bouillotte peluche Girafe issue de la boutique solidaire de l'association (d'une valeur commerciale estimée de 24 € TTC)

Lot N°3 : 1 coffret de bougies Noël issu de la boutique solidaire de l'association (d'une valeur commerciale estimée de 16 € TTC)

Valeur Globale : La valeur totale des dotations est de 340€.

Un lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni être échangé contre sa valeur en espèces ou toute autre dotation.

Les lots seront envoyés par voie postale aux gagnants.

Article 5. Désignation des gagnants (Tirage au sort)

- **Processus** : La liste consolidée de tous les participants valides sera soumise à un tirage au sort.
- **Désignation : Trois (3) gagnants** seront désignés selon l'ordre de tirage suivant :
 1. Le premier nom tiré remportera le **Lot n°1**.
 2. Le deuxième nom tiré remportera le **Lot n°2**.
 3. Le troisième nom tiré remportera le **Lot n°3**.
- **Condition** : Il ne sera attribué qu'**un seul lot par participant**. Un participant déjà désigné pour un lot ne sera pas réintroduit dans la liste pour les tirages suivants.

Le tirage au sort sera réalisé après le 16 décembre 2025 à l'aide d'un outil de sélection aléatoire fiable.

Les gagnants seront contactés par Facebook ou Instagram dans les 10 jours suivant le tirage. En cas de non-réponse sous 1 mois, un nouveau tirage sera effectué pour attribuer le lot.

Article 6. Engagements de l'organisateur

Planète Enfants & Développement s'engage à garantir la confidentialité des données personnelles collectées conformément à la politique de confidentialité, disponible dans ses [mentions légales](#).

Article 7. Responsabilités

Le jeu n'est ni géré ni sponsorisé par Facebook ou Instagram.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de problème technique.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 8. Loi applicable

Le présent jeu-concours est soumis à la loi française.

Article 9. Contact

Pour toute question relative au jeu :

Planète Enfants & Développement

Adresse : 53 Boulevard de Charonne, 75011 Paris

Email : siege@planete-eed.org